



DEPARTEMENT DU LOIRET  
ARRONDISSEMENT D'ORLEANS  
CANTON D'OUZOUER SUR LOIRE

## MAIRIE DE LES BORDES

### Compte rendu sommaire

#### DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2015

##### Prescriptions de l'article L 2121-25 du code des Collectivités Territoriales

Conformément à l'article L.2122-7 du CGCT, Mr Laurent PARREAU, 1<sup>er</sup> adjoint assure la suppléance de Mme MH FERRANTE, maire, empêchée.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal, conformément à la réglementation des marchés publics

-ATTRIBUE à l'unanimité, le marché à l'entreprise HODEAU de Viglain concernant la construction d'une aire de lavage et des box de stockage de matériaux à l'atelier communal ainsi que la fourniture et pose d'une clôture et portail pour la somme de 35 079.36 € TTC

-ATTRIBUE, à l'unanimité, le marché à la SARL BUCAILLE d'Ouzouer/Loire pour la mise aux normes de l'acoustique de la salle du conseil municipal pour la somme de 14 796.00 € TTC

-ATTRIBUE, à l'unanimité, le marché à la NANTAISE DES EAUX de Lorris pour la fourniture et pose de 5 poteaux incendie dans différents secteurs de la commune pour la somme de 23 858.40 € TTC

-ATTRIBUE, par 17 POUR et 2 abstentions, le marché de travaux à l'entreprise 3D CONSTRUCTIONS de Bonnée pour les travaux d'étanchéité de la toiture de la salle polyvalente pour la somme de 26 178.53 € TTC

-ATTRIBUE, à l'unanimité, le marché à la Sté REHA ASSAINISSEMENT de FONDETTES (37) pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement pour la somme de 115 032.00 € TTC

-ATTRIBUE, à l'unanimité, le marché à l'entreprise BEAUCE SOLOGNE TP de INGRE (45) pour les travaux de renouvellement des branchements plomb (3<sup>ème</sup> tranche) pour la somme de 116 841.60 € TTC

-ATTRIBUE, à l'unanimité, le marché au groupement TEOS/I2E de GELLAINVILLE (28) pour les travaux de réhabilitation du château d'eau pour la somme de 183 937.01 € TTC

2) ACCEPTE par 18 voix POUR et 1 abstention, un audit de sécurité, pour la somme de 5 945 €, réalisé et pris en charge à 50% par le Conseil Général relatif à la traversée d'agglomération de la commune sur la RD952. Cette étude porte sur une longueur d'environ 570m et comprend les sections entrée est soit du petit parking jusqu'à l'intersection avec la rue de la Poste au niveau du restaurant « la Bonne Etoile » et l'entrée ouest soit du panneau d'agglomération jusqu'à l'intersection avec la rue des Vignes

Il est rappelé que la commune a donné son accord pour modifier l'emplacement des panneaux d'agglomération de la RD952, côté Est et de la RD961 côté Nord et Sud. Les zones 70 seront également modifiées afin d'assurer une meilleure visibilité et cohérence de la signalisation

3) APPROUVE, à l'unanimité, la convention, modifiée prenant effet au 1/1/2015, entre les communes de BONNEE et LES BORDES pour la fourniture d'eau potable par la commune de Les Bordes à la commune de Bonnée

4) ACCEPTE, par 18 voix POUR et 1 abstention, de créer un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à 25/35<sup>ème</sup> au 1<sup>er</sup> mars 2015 pour régulariser la durée hebdomadaire de travail.

5) ACCEPTE de rectifier les délibérations précédentes portant sur le régime indemnitaire

6) PREND ACTE, à l'unanimité, de l'erreur matérielle sur la délibération nommant la nouvelle voie du lotissement Bouygues

7) à l'unanimité, DONNE son accord pour la mise en œuvre de la procédure et des modalités de concertation de la révision du plan d'occupation des sols (POS) valant élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) et pour la consultation de plusieurs cabinets de géomètres/urbanistes ; la composition de la commission « PLU » sera revue.

## QUESTIONS DIVERSES

-Mr PARREAU donne lecture d'un courrier de POSTE IMMO nous informant que l'immeuble abritant le bureau de poste est à vendre et souhaite connaître la position de la commune. Après un long débat, la Municipalité ne souhaite pas acquérir ce bâtiment

-Mr PARREAU donne lecture d'une lettre de F. DELOUCHE, propriétaire riverain du futur terrain acquis par la commune pour la construction de la STEP ; il demande à la commune l'autorisation de raccorder son terrain au réseau d'eau potable, au réseau électrique. Ce terrain est en zone ND du POS donc non constructible. Aucun raccordement n'est possible.

-Mr JOUBERT informe qu'une réunion publique sera organisée le 28/4 à 18H pour présenter le projet de construction de la STEP. Il informe que des bulletins d'informations émanant de la Communauté de Communes sont à disposition en mairie et dans les commerces.

-A propos de l'organisation d'un marché de producteurs sur la commune, la Chambre d'Agriculture est prête à nous accompagner pour sa 1ère mise en place, pour la somme de 1 000 €. N.MICHEL est chargée de demander une aide financière à la Communauté de Commune

-Concernant les élections départementales, le conseil municipal met au point les permanences des élus

-Mrs PARREAU et JOUBERT ont participé à une réunion organisée par l'AML sur les « prospectives financières des communes » A cette occasion, ils ont constaté les impacts sur les budgets des 3 prochaines années portant sur la diminution des dotations de l'Etat et les conséquences sur la capacité d'autofinancement.

## TOUR DE TABLE :

-N MICHEL nous fait part de transfert de compétences entre le SIVOM et la Communauté de Communes à propos de l'ALSH du mercredi et des petites vacances. Ce service est assuré par la CC Val d'Or et Forêt à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015 et 5 agents sont transférés. Un centre aéré sera fonctionnel aux Bordes en juillet prochain.

Suite à une récente réunion du CCAS, il a été décidé de mettre en place « le plan canicule » demandé par la Préfecture. Les personnes vulnérables seront invitées à se faire inscrire en mairie. Il a été proposé aussi d'attribuer les bons de Noël aux personnes de 70ans et plus. Cette suggestion représente une importante augmentation budgétaire et ce point sera étudié au moment de l'élaboration du budget

-Ph JOUBERT nous informe que le château d'eau est en service depuis le 4/2 dernier et une réception de travaux aura lieu prochainement. Il signale une coupure d'eau rue de Mizalin/rue de Colmart le 25 février suite aux travaux du lotissement Bouygues. Il informe que des bulletins d'informations émanant de la Communauté de Communes sont à disposition en mairie et dans les commerces.

-E DODINET signale que les commissions « ASSOCIATIONS » et « FLEURISSEMENT » vont se réunir prochainement pour étudier les demandes de subventions et étudier les conditions d'inscription, de notation du concours des maisons fleuries

-V MULLER signale que les travaux de mise aux normes de l'acoustique dans la salle du conseil par Mr BUCAILLE vont commencer mardi 24/2. Il faudra réfléchir aux luminaires

-D MARTIN signale la dangerosité des véhicules stationnés aux abords du STOP rue de l'Eglise, la mauvaise visibilité au carrefour rue de Mizalin/rue de la Plaine due à une haie non entretenue d'un riverain. Il suggère de réfléchir à un plan de circulation sur l'ensemble de la commune

-Il déplore le manque de places sur le parking espace Brucy et suggère d'en aménager quelques unes

-Il demande d'acheter du mobilier pour équiper la salle du conseil municipal

-J LAROUSSE demande que le panneau relatif au prix du « fleurissement » soit posé

-L PARREAU signale que le PN57 et portail route de Sully seront supprimés. Travaux réalisés pendant les vacances de Pâques

*Vu, pour être affiché le 25 février 2015, conformément aux prescriptions de l'article L.21625 du Code Général des collectivités territoriales*

Le Maire-adjoint

L. PARREAU